

**Mémoire de l'UNFP en réponse à la lettre
du Chef de l'Etat du 23.9.72**

Le Maroc connaît une crise d'une gravité sans précédent. Toutes les catégories sociales, dans les villes, comme dans les campagnes, expriment de profondes inquiétudes, quant à l'avenir immédiat du pays.

Cette situation s'analyse en une crise de confiance. Le peuple marocain, en particulier les classes les plus déshéritées, qui constituent l'immense majorité de la population n'a plus confiance, dans le système politique, économique, social et culturel, qui a régi le pays depuis plus de dix ans et qui a la responsabilité de la situation dégradée que tous sentent et constatent.

A moins d'un changement radical dans la conception même du pouvoir et des différents centres de décision, plus aucun crédit n'est accordé aux discours et promesses des gouvernants. Ils sont accueillis avec méfiance, et contribuent même à donner aux masses exploitées, une conscience encore plus claire, que de tels monologues, répétés sous différentes formes, suivant les circonstances ne provoquent plus aucune crédibilité.

-o-o-o-o-

Pourtant bien avant les tentatives de coup d'Etat du 10 juillet 1971 et 16 Août 1972, les signes avant-coureurs de la crise étaient partout decebables. Les événements de 1965 durant lesquels, spontanément et pendant plusieurs jours des dizaines de milliers de manifestants, travailleurs, étudiants, chômeurs, élèves et parents d'élèves, se rassemblaient dans différentes villes du Maroc pour crier leur désespoir, dénoncer le système d'exploitation, de repression et de corruption, révélaient déjà la profondeur et l'ampleur du malaise. L'on sait que l'intervention de l'appareil militaro-policier a été la réponse sanglante avec plusieurs dizaines de morts, aux aspirations légitimes du peuple.

La gravité de l'heure, sur laquelle tout le monde semble s'accorder, n'est donc pas la conséquence "d'accidents de parcours" Elle est bien la cristallisation d'amères déceptions accumulées durant plus de dix ans.

Quelques données sont , pour illustrer cette dramatique réalité :

- Près de 5 % de la population dispose de 45 % à 50 % du revenu national. Cette situation s'est aggravée encore durant le dernier plan, de l'aveu même des milieux officiels. La dernière

enquête sur la consommation des ménages, qui traduit les disparités des revenus révèle :

En 1959-60 le revenu de 10 % des ménages les plus riches était 7 fois plus fort que celui de 10 % des ménages les plus pauvres. Douze ans plus tard il est devenu plus de 12 fois plus fort.

La disparité des revenus, dans ce qu'on appelle le secteur moderne de l'économie est aussi frappante. Sur la masse salariale distribuée (à l'exclusion des traitements des fonctionnaires) 51 % des salariés ne prélèvent que 17 % des salaires. Par contre 11 %, prélèvent près de 45 % des salaires distribués.

- En matière d'enseignement et de formation des cadres, notre retard par rapport aux pays du Maghreb n'a plus besoin d'être souligné. Le taux moyen de croissance, des effectifs scolaires a été, durant ces dernières années, à peine de 3,4 par an, alors que dans les autres pays arabes, pour la même période, il a été entre 7 % et 8 % par an.

Enfin, par rapport à l'ensemble de la population scolarisable, le pourcentage des élèves inscrits, à tous les niveaux d'enseignement n'atteint pas 21 %, alors que dans d'autres pays arabes il varie entre 26 % et 29 %.

- En matière d'emploi, bien que les statistiques officielles restent assez vagues à ce sujet, il est acquis que près de 25 % de la population active est en chômage. Avec la pression démographique (3,5% par an), le mal prend des dimensions alarmantes. Le nouveau plan en préparation, pour la période 1973-77, n'a l'espoir de le résorber, ni même de l'atténuer.

Faut-il souligner, que les catégories de la population active les plus touchées, sont les jeunes de 15 à 24 ans, qui représentent près de 60 % des chômeurs?

-o-o-o-o-

Ces quelques indications ne prétendent pas présenter un bilan complet d'une décade de gestion gouvernementale. Il apparaît aujourd'hui à tous, que la minorité bénéficiaire du régime n'a fait que renforcer sa position économique, au détriment de l'immense majorité du peuple. Il est bien vrai que les "riches" n'ont cessé de s'enrichir de façon scandaleuse, et les pauvres s'appauvrissent de façon dramatique. Les petits paysans, les artisans, c'est-à-dire des millions de déshérités ont aujourd'hui une dépense journalière inférieure à 2 DH. Pour eux, dans les structures actuelles, les lendemains ne chantent pas.

La réalité étant ce qu'elle est, avec ses données contraignantes, l'Union Nationale des Forces Populaires, considère que nul gouvernement, quelles que soient les qualités des hommes qui le composeraient, ne peut, de lui-même accomplir de miracle, même à moyen terme. Sans réforme de structure, il est vain d'espérer un redressement quelconque de la situation.

Les dites réformes de structure, qui nécessitent la mobilisation des potentialités humaines et matérielles, une nouvelle conception nationale de l'accumulation du capital et du savoir ne sont elles-mêmes possibles que par la participation consciente des masses concernées. C'est par la participation, le dialogue entre gouvernants et gouvernés, que l'on peut s'assurer l'appui le soutien actif, volontaire et même enthousiaste d'un peuple qui travaille pour s'assurer un destin de progrès et de justice sociale, et qui le sait.

Mais pour surmonter la crise, restaurer la confiance, il serait tout aussi vain, de proclamer "d'en haut", la nécessité des changements de structure, en demandant à la "base" de faire confiance pour le reste. La bourgeoisie capitaliste, la féodalité terrienne, et les intérêts néo-colonialistes implantées au Maroc sauront faire avorter les plus beaux programmes révolutionnaires qui négligent de s'appuyer sur la volonté populaire clairement exprimé.

Partant de cette analyse, l'U.N.F.P. considère qu'un régime de véritables démocratie politique, même dans un pays en voie de développement, est le seul garant de l'édification d'une démocratie économique et sociale. Les représentants du peuple seraient là, pour s'opposer à toute action tendant à faire échec aux options fondamentales, librement débattues et adoptées.

Comment d'ailleurs vaincre la méfiance, la suspicion, et susciter l'intérêt des classes déshéritées, si des structures institutionnelles et démocratiques ne sont pas là et dès le départ, pour permettre le dialogue, la contestation et enfin la participation consciente à l'édification du destin commun? Le peuple marocain ne serait plus sous le pouvoir, ou objet du pouvoir. Il serait le peuple souverain qui engendre le pouvoir, capable de traduire dans la réalité, et sous son contrôle, vigilant, les options destinées à donner satisfaction à ses besoins fondamentaux.

-o-o-o-

Il ne s'agit plus, pour faire face à la réalité, de se contenter d'opérer une correction de trajectoire. A ce sujet, les élections projetées en application de la constitution de 1972, ne suscitent aucun intérêt. Elle apparaissent, comme une nouvelle version, des mêmes actes du passé.

Seule une nouvelle orientation politique, radicalement différente du passé est susceptible d'amener le peuple marocain à retrouver confiance, et à aimer l'avenir. Encore faut-il que cette nouvelle orientation, soit assortie de mesures préalables concrètes, pour provoquer le choc psychologique que nécessitent les circonstances.

Cet acte politique, c'est la proclamation solennelle que le peuple marocain serait appelé, à une date déterminée, à élire une Assemblée Nationale constituante et législative, sur la base du suffrage universel et direct.

L'U.N.F.P. tient à souligner que sa proposition ne procède pas de quelque attachement dogmatique au principe de la constituante. Elle tend plutôt à dégager une signification politique évidente : à savoir que l'ère du pouvoir absolu, ou des élections truquées est résolue. Que le pouvoir, entend par cet acte, permette à la représentation nationale de décider souverainement du destin collectif de la nation, dans le cadre institutionnel qu'elle a librement et consciemment accepté.

Du point de vue politique, la nouvelle Assemblée Nationale élue aura une double tâche :

- 1° - Une tâche d'ordre constitutionnel. Elle aura en premier lieu à se prononcer sur les différentes clauses de la constitution de 1972, en particulier sur les domaines respectifs de la loi et du règlement, et sur les rapports entre les différents pouvoirs.
- 2° - Une tâche législative ordinaire.

Si une telle proposition est agréée, dans son principe, les points juridiques dont la solution apparaîtrait nécessaire à sa mise en application, seraient étudiés.

Cependant, pour que cette nouvelle conception du pouvoir, puisse provoquer l'effet souhaité, certaines mesures préalables doivent être prises dans l'immédiat. On peut citer, à titre indicatif, les suivantes :

- Assainissement du climat politique par la promulgation de textes législatifs décidant l'amnistie générale, et sans exclusive,
- Abrogation des textes législatifs ou réglementaires restreignant l'exercice des libertés politiques ou privées. Dans ce sens, les décisions administratives qui entravent, et répriment la liberté d'expression, en instaurant une censure préalable, doivent être annulées.
- Abrogation des dahirs et arrêtés repressifs, promulgués au temps du protectorat et maintenus en vigueur.
- Suspension des textes législatifs, adoptés postérieurement en 1962, modifiant le code pénal, et le code de procédure criminelle.
- etc...

Une fois ces mesures adoptées, un gouvernement jouissant de la confiance populaire, pourrait être constitué, pour une durée déterminée, et avec des tâches précises.

- En premier lieu, il aura pour mission de veiller à la sincérité des élections pour l'Assemblée Nationale. Il aura à mettre au point une nouvelle loi électorale, destinée à faire apparaître la volonté nationale sans restrictions ou falsifications.
- Il exercera le pouvoir réglementaire qu'il tient de la constitution. Il doit en particulier, prendre toutes les mesures pour mettre fin à la corruption, aux abus de pouvoir et à l'incompétence. Les administrations centrales, ou locales, doivent redevenir des services publics, au service des citoyens.
- Pendant la période transitoire, en attendant l'adoption définitive de la constitution, les textes législatifs seront pris en conseil des Ministres, sur proposition du Ministre intéressé.
- Faire face aux mesures les plus urgentes dans les domaines économique, social et culturel etc...

Il est bien évident, qu'un tel gouvernement, appelé essentiellement à convertir en actes, la nouvelle orientations politique adoptée, est de caractère transitoire.

C'est après les élections à l'Assemblée Nationale, qu'un gouvernement représentatif, conçu à l'image réel du pays, pourrait entreprendre l'oeuvre d'édification d'une démocratie économique, avec l'appui de la représentation nationale.

-0-0-0-

Tel est le point de vue de l'Union Nationale des Forces Populaires.

Sur la base de cette nouvelle conception du pouvoir, notre parti est disposé à assumer ses responsabilités, pour servir l'intérêt général du pays, et ouvrir ainsi la voie à la démocratie et au socialisme.

Rabat, le 14 octobre 1972

Pour la commission Administrative de
de l'U.N.F.P.

A. BOUABID.